
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi dix-sept juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Ventron, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombres de votants : 13

Etaient présents : Mme VANSON Brigitte, M. KESSLER Patrick, Mme HEITZ Céline, M. KEVIN Martin, M. CUNY Christian, M. JEANDEL Pascal, M. JEANDEL Charly, Mme LAPRÉVOTE Sylviane, M. PARMENTIER Régis, M. BROLIS Patrick, Mr BRYLKA Cédric.

Excusées : Mme VALENTIN Nadia pouvoir à M. CUNY Christian, Mme ABEL Amélie pouvoir à Mme VANSON Brigitte.

A été nommée secrétaire de séance : Mme HEITZ Céline assistée de Mme SCUDERIN Gisèle, Secrétaire.

Date de la convocation : 29/05/2024

Date d'affichage liste délibérations : 21/06/2024

La séance est ouverte à 19h

Le Procès-Verbal du 25 avril 2024 est adopté.

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que les prochaines séances se tiendront à 20 heures.

Renouvellement location logement communal au profit de M. TISSERAND Daniel

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le bail consenti à M. TISSERAND Daniel pour le logement communal sis 2 place de la Mairie à Ventron arrive à échéance le 31 juillet 2024, il convient de le renouveler pour une nouvelle période de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renouveler le bail de M. TISSERAND Daniel pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} août 2024 jusqu'au 31 juillet 2027 moyennant un loyer mensuel de 549,83 € révisable tous les ans selon les conditions prévues au bail.

Convention de partenariat avec le Rectorat dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique pour le projet « Notre Ecole faisons-la ensemble »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M. GRISWARD Geoffrey, Directeur de l'Ecole de Ventron, souhaite mettre en place le projet « Notre Ecole faisons-la ensemble » dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique. Ce projet, intitulé « Echecs et Maths » est subventionné par le Rectorat à hauteur de 2 206 € et par la Commune pour un montant de 1 000 € destiné à l'achat de matériel pédagogique. La durée du projet est d'une année à compter de la signature de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de signer la convention de partenariat avec le rectorat pour financer, à hauteur de 1 000 €, le projet « Notre Ecole faisons-la ensemble » dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique et précise que les crédits sont inscrits au budget.

Renouvellement du bail à ferme au profit de M. MUNSCH Olivier

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le bail à ferme de pâtis communaux, parcelle AH153p (ex AH77) d'une contenance de 5 Ha, accordé à M. MUNSCH Olivier domicilié 3 chemin de la Malcôte à VENTRON est arrivé à échéance le 22 avril 2024. Il convient de le renouveler pour une nouvelle période de neuf années.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler le bail à ferme de pâtis communaux, en faveur de M. MUNSCH Olivier pour une durée de neuf années, qui commence à courir le 23 avril 2024, et concerne la parcelle AH153p « La Malcôte » d'une superficie de 5 Ha moyennant un fermage annuel de 40,10 € pour la première année. Il variera à partir de la deuxième année en fonction de l'évolution de l'indice (base 2023) départemental des fermages adéquats, tel que défini par arrêté préfectoral.

Convention de ramassage de myrtilles avec M. MUNSCH Olivier – parcelle AH153p

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de mettre en place une convention afin de réglementer la cueillette des myrtilles dans le but de limiter le pillage et le saccage de cette ressource naturelle que l'on retrouve sur un marché parallèle.

Mme le Maire propose donc de reprendre la convention conçue par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges à l'attention de chaque cueilleur, dûment déclaré, qui le souhaite. Cette convention a également pour objectif de contribuer à une valorisation agroécologique des landes à myrtilles sauvages.

M. Charly JEANDEL prend la parole pour préciser, tout comme l'an passé, qu'il n'est pas d'accord sur le principe de cette convention. Il estime qu'elle est privative des droits des vétérenats à la cueillette des myrtilles. M. Cédric BRYLKA réexplique alors les fondements de la convention, halte au pillage, et surtout pas une interdiction pour les vétérenats de cueillir des myrtilles à des fins récréatives.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à 1 voix contre (Charly JEANDEL) et 12 voix pour, autorise le maire à signer une convention de ramassage de myrtilles avec M. MUNSCH Olivier à raison de 3Ha sur les 5 Ha de la parcelle AH153p.

Rétrocession de concession funéraire de M. DIDIER Sébastien

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier du 1er mai 2024, M. DIDIER Sébastien demeurant 12 chemin du Planois de la Chapelle à Ventron, a demandé à la commune la rétrocession de la concession trentenaire de 4m2 superficiels, acquise le 1er janvier 2019 pour la somme de 240 Euros, et située dans le cimetière carré D n°86 au profit d'une concession de 2m2, ce qui en plus, permettra de conserver l'alignement des allées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la rétrocession à la commune de la concession précitée et le remboursement à M. DIDIER Sébastien, de la valeur du temps restant encore à couvrir soit la somme de 196 euros et précise que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.

Autorisation de pâturer les pistes de la station à M. MUNSCH Gabriel

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier du 15 mai 2024, M. MUNSCH Gabriel demande à renouveler l'autorisation d'exploiter les pistes de la station de Frère Joseph sur le territoire de la commune, soit les pistes Thérèse LEDUC, CAPATE, LE Riant, et les pistes de l'école de ski.

Consciente du bon travail réalisé par l'exploitant pour l'entretien de ces parcelles, Mme le Maire souhaite renouveler cette autorisation à titre précaire et gratuit et précise que la présence de patous n'est pas souhaitée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de renouveler l'autorisation à M. MUNSCH Gabriel de faire pâturer ses moutons sur les pistes de ski Thérèse LEDUC, CAPATE, LE Riant, et les pistes de l'école de ski pour une nouvelle année à titre gratuit et sans patous.

Augmentation du prix vente de jetons pour les camping-cars

Mme le Maire Informe le Conseil Municipal que le prix d'achat des jetons de camping-cars a augmenté de 28 % et propose d'augmenter le prix de vente de ces jetons aux camping-caristes ainsi qu'à l'Office de Tourisme. Cette augmentation porterait le prix de vente du jeton de 2 € à 3€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de porter le prix du jeton de camping-cars à 3 €. Il précise que la commune de Ventron facturera semestriellement les jetons vendus au tarif de 3 € par jeton, déduction faite d'une remise de 10.80% TTC appliquée à chaque vente du prix total des jetons vendus conformément à la convention signée 30 mai 2022.

Compte rendu de la commission urbanisme du 14 mai 2024

M. Patrick KESSLER expose les différents sujets traités lors de la commission urbanisme du 14 mai dernier :

- Réflexion sur l'ouverture d'un lotissement aux Sorbiers.

Mme Nadia VALENTIN, cheffe de pôle eau-assainissement à la CCHV a attiré l'attention de la commission sur le grand questionnaire des ressources en eau sur la commune. Le recours au citernage de 2022 est un point négatif pour la commune de Ventron aux yeux de la CCHV qui émettra un avis défavorable si nous souhaitons ouvrir un lotissement. Mme le Maire tient à préciser qu'en 2022, le risque de manque d'eau potable n'était pas uniquement dû à la sécheresse mais aussi aux fuites qui ont été identifiées et réparées depuis. Le recours au citernage était avant tout préventif. La commission a décidé de reporter ce projet dans l'attente de conditions plus favorables.

- Vente d'une partie de la parcelle AL 510 (environ 75 m2).

M. et Mme CARTEAUX Philippe domiciliés 34 chemin des Genévriers à Ventron, par courrier du 27 mars 2024, ont demandé à acquérir une partie de la parcelle cadastrée AL510 représentant environ 75 m2. La commission a émis un avis favorable au prix de 33€ le m2 de terrain constructible.

Le Conseil Municipal valide l'avis de la commission.

- Parcelle communale AC403 au Haut de la Bruche.

M. Thibault ETTERLEN a gravillonné cette parcelle communale pour se donner un accès à l'arrière de son habitation sans autorisation préalable de la commune. La commune serait en droit d'exiger la remise à l'état naturel de cette parcelle. La commission ne souhaite pas user de cette faculté mais ne donne pas pour autant l'autorisation, à postériori, à M. Thibaut ETTERLEN d'utiliser la parcelle AC403 pour accéder à sa propriété.

Le Conseil Municipal valide l'avis de la commission.

- Vente de la parcelle AC455 (Petit Chéty) à M. et Mme Lecourt.

La commission a émis un avis défavorable aux motifs suivants :

- Le sol est reconnu pollué
- La parcelle donne accès aux pompiers et autres services de secours ainsi qu'à l'entreprise de M. Kevin BAUDOIN.

Elle précise également que plusieurs demandes ont déjà été reçues par le passé et ont fait l'objet de refus pour les mêmes raisons.

Le Conseil Municipal valide la position de la commission.

Vente d'une partie de la parcelle AL510 à M. et Mme CARTEAUX Philippe

Suite à la commission urbanisme du 14 mai dernier, Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur la vente d'une partie de la parcelle

cadastrée AL510 représentant environ 75 m2 de terrain constructible au prix de 33 € le m2.

M. Cédric BRYLKA s'abstient pour non cohérence des prix de ventes pratiqués.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 1 abstention et 12 voix pour, valide la vente d'une partie de la parcelle AL510 représentant environ 75 m2 au prix de terrain constructible, soit 33 € le m2 et précise que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur,

Vente des parcelles AH157 et 158 à M. PIERRE Loïc et Mme JEANDEL Aurore

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la délibération n° 72/2022 du 13 septembre 2022 autorisant la vente des parcelles AH 36 et 37 à M. Loïc PIERRE et Mme Aurore JEANDEL et nécessitant un rebornage à la charge des acquéreurs le plan de bornage du 20 juin 2023 a défini les nouvelles parcelles qui portent maintenant les numéros AH 157 et 158 d'une superficie respective de 4a 23ca et 1a 44ca. Compte tenu de l'existence d'un hangar sur une partie de la parcelle AH158 (ex37) soit 100 m2, le prix de vente est fixé à 10 € le m2 non bâti et 33 € le m2 bâti ;

Mme le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur les nouvelles parcelles cadastrales et leur superficie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la vente à M. Loïc PIERRE et Mme Aurore JEANDEL des parcelles AH 157 et 158 d'une superficie totale de 567 m2 pour un montant total de 7 970,00 €, soit 100 m2 à 33 € et 467 m2 à 10 €.

Restructuration de l'Ecole

Il ne reste que 3 lots sur 14 non attribués, c'est en bonne voie. Ils le seront d'ici la fin du mois.

Le désamiantage pourrait débuter mi-juillet pour permettre aux autres corps de métiers de prendre la suite.

Les subventions sont elles aussi accordées : nous avons obtenu du fonds vert la somme de 455 119 € et du Climaxion un montant de 67 000 €. Reste le Département à qui nous avons demandé une subvention de 120 735 € et qui ne devrait plus tarder à rendre réponse.

La Halle

Mme le Maire présente les plans réalisés par AMO Concept via un power point. Des parois coulissantes fermeront la Halle si besoin et une verrière en toiture apportera de la luminosité. De la pierre de granit agrémentera les piliers. Reste à définir le choix du revêtement du plancher, peut-être un béton industriel pour faciliter le dancing et le nettoyage. Les études de sol sont réalisées. Le projet est chiffré à 320 000 € y compris 5 % d'aléas. Il pourra être subventionné par le LEADER car nous utiliserons du bois de la commune et par la Région Grand Est.

A ce jour, nous attendons la signature des plans par un architecte. Il y aura 2 lots : terrassement et charpente.

Questions diverses

Réunion organisée par l'ONF sur les risques incendie en forêt le lundi 1^{er} juillet.

Les mardis du futur organisés par le Département le 2 juillet.

Elections Européennes se dérouleront à la salle de motricité, un fléchage sera mis en place.

La CCHV nous a rendu son rapport d'activités de l'année 2023.

Il faut prévoir une commission pour entamer une étude sur les ressources en eau à la station. Date est prise mardi 25 juin 2024 à 20h.

Réservez votre 6 juillet pour assister au moment festif « Embarquement Vosges Terre Textile » à Gérardmer.

Rappel de quelques dates :

29/06 = les 100 ans de l'US Ventron avec feu d'artifice

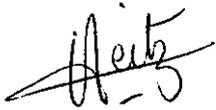
04/08 = Marché artisanal

11/08 = Marche vététernate organisée par le club vosgien : 4-9 ou 15 km

Mme le Maire donne la parole à Mme Comoli, directrice du Musée du Textile, qui tient à remercier les agents communaux qui ont réalisé un travail remarquable sur l'escalier et qui en profite pour nous informer que 20 bénévoles ont donné 100 h de travail pour nettoyer le Musée.

La séance est levée à 20h50

La secrétaire de séance,
Céline HEITZ.



Le Maire,
Brigitte VANSON.

